




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2024-60**

**Séance publique du**

**9 février 2024**

**Présidence de Eric CHEVALIER  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240209- lmc1257940-DE-1-1
Date de signature : 14/02/2024
Date de réception : mercredi 14 février 2024
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION ADAVA (CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2022-2024)**

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

**Secrétaire :** Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S. Infrastructures et  
Déplacements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 FÉVRIER 2024

**Nomenclature : 8.4**  
Amenagement du territoire

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Eric CHEVALIER  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame BIANCO Kayané, Madame JANER Amandine

**Politique Publique : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE URBAINE**

**OBJET** : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION ADAVA  
(CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2022-2024)- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'Association «ADAVA» œuvre pour initier et soutenir toutes les actions visant à améliorer les déplacements de toute nature et la sécurité des personnes.

De plus, militant pour une approche globale des déplacements, l'ADAVA revendique une nouvelle politique de l'Espace Public permettant le développement des modes actifs et des transports en commun en réduisant la place que la voiture monopolise encore aujourd'hui. Cette politique s'inscrit dans les documents officiels comme le PDU (Plan de Déplacement Urbain), le PLU (Plan Local d'Urbanisme), le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), les SCAE (Schémas Climat Air Energie) de la Région ou de la Métropole.

Son champ d'investigations est large :

- Apprentissage (via Vélo Ecole destinée aux débutants et aux cyclistes appréhendant la circulation urbaine),
- Animations (opération cyclistes Brillez, opération « se déplacer autrement depuis les quartiers »),
- Atelier de réparation,
- Consultation sur les projets d'aménagement de l'Espace Public.

En outre, ces actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs généraux de la politique publique menée par la Ville d'Aix-en-Provence en faveur du développement des mobilités

alternatives à la circulation automobile, et ce, pour participer activement à la protection de l'environnement et au développement durable.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la convention pluriannuelle votée par délibération n°DL.2022-78 du Conseil Municipal du date du 7 avril 2022, l'association a déposé au titre de l'année 2024 une demande de subvention d'un montant de 40 000 €, conformément à l'annualité budgétaire.

Ce montant sera versé selon les termes de la convention, visés à l'article IV, rappelés ci-dessous :

- un premier versement correspondant à 50 % du montant global de la subvention, soit 20 000 €, qui pourra être versé dès l'approbation du budget par le Conseil Municipal ;
- le solde de 20 000 € sera versé après contrôle administratif et financier effectué par la Ville, au regard de la production des comptes, du compte rendu financier et du rapport d'activité.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 40 000 € (quarante mille euros) au titre de l'année 2024;
- **DIRE QUE** l'imputation budgétaire 845-6281-938-1064 (modes actifs mobilité active) présentera les disponibilités suffisantes.

DL.2024-60 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION ADAVA  
(CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2022-2024)-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

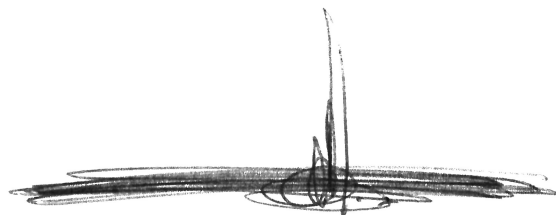
NEANT

N'ont pas pris part au vote

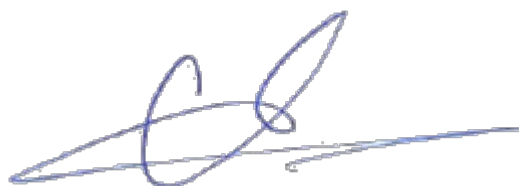
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 février 2024  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»